



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS**

2020-03-11

À une séance ordinaire de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue au 1, chemin de l'Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-de-Bonsecours, Québec, le 10 mars 2020, à 19 h 00 et à laquelle sont présents :

Les conseillers(ères) Lucie Lavoie Denis Beauchamp Thomas Lavoie
France Nicolas Luc Beauchamps-

Monsieur le conseiller James Gauthier était absent.

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Carol Fortier.

Madame Lorraine Briand, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1- **Mot du Maire ;**
- 2- **Adoption de l'ordre du jour ;**
- 3- **Suivi des dossiers ;**
Participation à la 148 ;
Frais d'inscription aux loisirs ;
- 4- **Questions des membres du Conseil ;**
- 5- **Adoption du procès-verbal des 11 février 2020 ;**
- 6- **Informations générales & MRC de Papineau ;**
7. **Présentation ;**
 - 1) Loi 40 Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires / par monsieur le conseiller James Gauthier.
 - 2) Forum sur l'agriculture et l'alimentation en Petite-Nation /par monsieur le conseiller Denis Beauchamp et monsieur le maire Carol Fortier.
- 8- **FINANCES :**
 - 8.1 Adoption des comptes à payer ;
 - 8.2 Adoption de l'état des activités de fonctionnement ;
- 9- **1^{ER} PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 20 minutes)**
- 10- **AFFAIRES ADMINISTRATIVES :**
 - 10.1. **LÉGISLATION**
 - 10.2. **ADMINISTRATION**
 - 10.2.1. Radiation des comptes de taxes impayés de 2016 (décision) ;
 - 10.2.2. Radiation de la facture #201001916 de la Municipalité de Fassett de 2010(décision) ;
 - 10.2.3. Souper-bénéfice église de Montebello (décision) ;
 - 10.2.4. Commission scolaire au Cœur des Vallées – CSCV dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2021 à 2022-2023 - projet (information) ;
 - 10.2.5. Association pulmonaire du Québec <campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2020> (décision) ;
 - 10.2.6. Société canadienne du cancer – demande d'appui – Avril mois de la jonquille (décision) ;
 - 10.2.7. Politique de gestion contractuelle (information) ;
 - 10.2.8. Lac à l'épaule (information) ;



10.3 INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE

- 10.3.1 Schéma de sécurité civile - travaux – (information) ;
- 10.3.2 Entrée en vigueur du règlement sur les chiens dangereux, Ministère de la Sécurité publique (MSP) (information) ;
- 10.3.3 Dépôt du rapport annuel du service incendie 2019 année 1 (décision) ;

10.4 AQUEDUC

10.5 URBANISME

- 10.5.1 Nomination d'un membre au comité consultatif d'urbanisme (CCU)(décision) ;

10.6 VOIRIE

- 10.6.1 RIRL chemin Saint-Hyacinthe (information) ;
- 10.6.2 Autorisation pavage sur 340 mètres sur le chemin Saint-Hyacinthe (décision) ;
- 10.6.3 Fauchage en bordure des chemins (décision) ;
- 10.6.4 État de compte -Chemin de fer Québec-Gatineau (décision) ;

10.7 IMMOBILISATION MUNICIPALE

10.8 HYGIÈNE DU MILIEU

11 COMITÉS :

11.1 Bibliothèque ;

- 11.1.1 Responsable Biblio – informations générales ;

11.2 Loisirs ;

- 11.2.1 Responsable des loisirs – informations générales ;

11.3 CLP ;

- 11.3.1 Responsable du CLP – informations générales ;

11.4 Comité Famille ;

- 11.4.1 Responsable Comité famille - informations générales ;
- 11.4.2 Formation d'un comité pour la mise en œuvre du plan d'action en faveur des aînés (information) ;

12 AFFAIRES NOUVELLES :

- 12.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAEERL) (décision) ;
- 12.2 Correspondance / Le Monarque (information) ;
- 12.3 Rapport stratégie municipale d'économie d'eau potable (décision) ;

13 2 IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 10 minutes)

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

1. MOT DU MAIRE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents et débute la rencontre du Conseil et rappelle aux membres présents le déjeuner des élus pour Centraide Outaouais prévu ce vendredi. Un message sur le Coronavirus a été reçu et il en fait part à l'assistance, ce message sera transmis sur notre site web ainsi que dans la prochaine parution de notre journal municipal le Bonsecours qui sera distribué vers la fin de la semaine.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-03-41

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :



Que l'ordre du jour soit et est adopté après avoir ajouté les points suivants :

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAEERL) ;
Correspondance / Le Monarque ;
Rapport stratégie municipale d'économie d'eau potable.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3. SUIVI DES DOSSIERS

Participation à la 148 en Folie : un mot sera mis dans le journal Bonsecours afin d'inviter les citoyens qui désire participer à l'activité à s'inscrire auprès de la municipalité.

Frais d'inscription aux loisirs : le tableau descriptif sera intégré dans la prochaine parution du journal le Bonsecours.

4. QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune question.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 FÉVRIER 2020

2020-03-42

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal du 11 février soit adopté et consigné aux archives de la municipalité tel que présenté.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

6- INFORMATIONS GÉNÉRALES & MRC DE PAPINEAU

7. PRÉSENTATION

1) LOI 40 LOI MODIFIANT PRINCIPALEMENT LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE RELATIVEMENT A L'ORGANISATION ET A LA GOUVERNANCE SCOLAIRE / PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER. REPORTÉ

2) FORUM SUR L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION EN PETITE-NATION / PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP ET MONSIEUR LE MAIRE CAROL FORTIER.

Ce fut une belle rencontre et une belle façon de permettre du réseautage. Le grand défi qui ressort de ce forum est de faire connaître les producteurs qui sont sur le territoire et d'amener les gens à favoriser l'achat local.

8.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

2020-03-43

Les comptes fournisseurs suivants sont soumis pour étude et considération :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LUCIE LAVOIE

ET RÉSOLU :

Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours



Que les comptes qui suivent soient approuvés et que le maire, monsieur Carol Fortier, ou le maire suppléant, monsieur Denis Beauchamp, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Lorraine Briand et la secrétaire-trésorière adjointe, madame Cindy Bélanger Audy soient et sont autorisés à les payer et à en imputer les montants au compte de la Municipalité.

La directrice générale émet un certificat de crédit.

LÉGISLATION	830,50 \$
ADMINISTRATION	5 037,86 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE / INCENDIE	726,12 \$
VOIRIE	18 250,61 \$
URBANISME	18,36 \$
AQUEDUC	5 492,96 \$
VIDANGES ET RECYCLAGE	3 477,28 \$
LOISIRS, CULTURE & DON	343,46 \$
SALAIRES & COTISATIONS	21 703,06 \$
QUOTE-PART / REMBOURSEMENT	8 458,02 \$
IMMOBILISATION VOIRIE	
IMMOBILISATION ÉDIFICE	
IMMOBILISATION ÉQUIPEMENT	
GRAND-TOTAL	74 338,23 \$

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

2020-03-44

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que ce conseil adopte l'état des activités financières au 29 février 2020, tel que présenté.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9- 1^{ER} PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 20 minutes)

Aucune question

10. AFFAIRE ADMINISTRATIVE

10.1. LÉGISLATION ADMINISTRATION RADIATION DES COMPTES DE TAXES 2016

2020-03-45

CONSIDÉRANT que les taxes municipales se prescrivent par trois ans à compter de leur exigibilité ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne peut réclamer les taxes prescrites tel que prévu aux articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec lors de la vente pour non-paiement de taxes ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS



ET RÉSOLU

QUE : le conseil autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale à procéder à la radiation des taxes impayées de l'année 2016 au montant de 238,46 \$.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.2.2. RADIATION DE LA FACTURE #201001916 DE LA MUNICIPALITÉ DE FASSETT DE 2010

2020-03-46

CONSIDÉRANT qu'une facture au montant de 227,63\$ pour des intérêts facturés à la Municipalité de Fassett datant de 2010 portant le numéro 201001916 est toujours présente dans les livres comptables de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il est impossible de connaître les raisons qui ont motivé que cette facture n'a jamais été réclamée ou annulée;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

ET RÉSOLU

Que le conseil autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale à procéder à la radiation de la facture numéro 201001916 de la Municipalité de Fassett au montant de 227.63\$.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.2.3. SOUPER BÉNÉFICE ÉGLISE DE MONTEBELLO

2020-03-47

CONSIDÉRANT qu'un souper-bénéfice est organisé dans le cadre d'une levée de fonds pour la conservation et la mise en valeur du bâtiment de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite soutenir cette initiative en participant à l'activité par l'achat d'une table pour 8 personnes au montant de 200\$;

CONSIDÉRANT que cette activité pourrait être une belle occasion pour créer un réseautage pour nos nouvelles concitoyennes et nouveaux concitoyens ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

ET RÉSOLU

Que le conseil autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale à procéder à l'achat d'un billet au montant de 200\$;

Et que monsieur le maire soit mandaté pour la composition de la table.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



10.2.4. COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR DES VALLÉES – CSCV DÉPÔT DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2020-2021 À 2022-2023 PROJET

Le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2021 à 2022-2023 de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées a été déposé auprès des membres du conseil municipal qui en ont tous pris connaissance.

10.2.5. ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC / CAMPAGNE PROVINCIALE D'ARRACHAGE DE L'HERBE À POUX 2020

2020-03-48

CONSIDÉRANT que le territoire de la Municipalité est surtout composé de terrain de grande superficie ;

CONSIDÉRANT qu'il serait très difficile de contrôler cette plante néfaste sur un aussi grand territoire ;

CONSIDÉRANT que des citoyens souhaiteraient peut-être participer à cette campagne ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LUCIE LAVOIE

ET RÉSOLU

Que la Municipalité diffuse l'information via son site Web et sa page Facebook, mais ne participera pas à la campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux par l'achat et la distribution de matériel promotionnel.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.2.6. SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER / DEMANDE D'APPUI / AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE ;

2020-03-49

CONSIDÉRANT que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT que pour chaque personne touchée une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant ;

CONSIDÉRANT qu'un environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adoptant un mode de vie saine et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises ;

CONSIDÉRANT que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8% passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer ;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et les Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public ;



CONSIDÉRANT que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être ;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

ET RÉSOLU

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille ;

De diffuser l'information sur le site web de la Municipalité ;

ET que le conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

10.2.7. POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

De nouvelles règles ont été édictées par le gouvernement dans le cadre de la politique de gestion contractuelle, la Municipalité va considérer les nouvelles modalités proposées et va évaluer s'il y a lieu de revoir sa politique.

10.2.8. LAC À L'ÉPAULE

Le conseil municipal se réunira le 25 avril prochain à l'Hôtel de Ville pour une journée de réflexion et d'échange sur les différents dossiers de la municipalité.

10.3 INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE

10.3.1 SCHÉMA DE SÉCURITÉ CIVILE – TRAVAUX

Monsieur le maire fait le point sur les travaux du comité de sécurité civile qui s'est réuni le 24 février dernier. Présentement, le comité valide les adresses civiques des différents secteurs et relève les anomalies et les difficultés présentes sur différents chemins de la municipalité.

10.3.2 ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT SUR LES CHIENS DANGEREUX, MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (MSP)

Le règlement sur les chiens dangereux est entré en vigueur le 3 mars dernier. Le Ministère de la Sécurité publique (MSP) prépare conjointement avec la FQM un guide afin d'aider les municipalités sur la mise en place de son règlement.

L'entrée en vigueur du règlement national n'invalide pas notre règlement actuellement en vigueur applicable aux chiens dangereux sur notre territoire, toutefois ce guide pourra nous accompagner dans le cadre légal de la nouvelle réglementation en lien avec les nouvelles obligations non seulement des municipalités, mais également des obligations des propriétaires de chiens.



10.3.3 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE INCENDIE 2019 ANNÉE 1

2020-03-50

CONSIDÉRANT le rapport annuel d'activités incendies en lien avec le schéma de couverture incendie 2019 pour l'année 1, préparé par notre directeur incendie, monsieur Daniel Bisson ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance dudit rapport et qu'il souhaite obtenir des éclaircissements sur celui-ci ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

ET RÉSOLU :

Que ce conseil demande à la secrétaire-trésorière et directrice générale d'inviter notre directeur incendie, monsieur Daniel Bisson à présenter son rapport à la prochaine réunion du conseil municipal le 7 avril afin de leur fournir plus d'explications.

NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.4 AQUEDUC

10.5 URBANISME

10.5.1 NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

2020-03-51

CONSIDÉRANT le retrait d'un membre du CCU ;

CONSIDÉRANT que le règlement prévoit le nombre de citoyens devant être nommé audit comité ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

ET RÉSOLU

Que la Municipalité nomme monsieur Géral Geoffrion à titre de membre du CCU jusqu'au 31 décembre 2020.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

10.6 VOIRIE

10.6.1 RIRL – CHEMIN SAINT-HYACINTHE

À suite de la rencontre extraordinaire tenue le 27 janvier dernier, lors de laquelle le conseil a pris connaissance du rapport technique soumis par la firme Infra-Conseils qui déposait un document pour le chemin Saint-Hyacinthe dans lequel un traitement à double surface était préconisé.

Le Conseil municipal jugeant que ce genre de traitement considérant le transport lourd journalier ne convenait pas à ce chemin avait demandé à la secrétaire-trésorière et directrice générale de voir avec la firme Infra-conseil sur la possibilité de déposer au ministère du Transport du Québec (MTQ) une demande de subvention pour l'asphaltage du chemin Saint-Hyacinthe au lieu d'un traitement à double surface sur ce chemin.



Une demande a été déposée au MTQ, mais malheureusement cette demande ne répondait pas aux critères du programme.

Une nouvelle demande d'aide financière au programme RIRL tel que prévu dans l'étude de la Firme Cima et dans le rapport technique de la firme Infra-Conseils déposé le 14 février pour commentaires a été déposée le 6 mars dernier.

Nous devrions recevoir une réponse prochainement.

10.6.2 AUTORISATION PAVAGE SUR 340 MÈTRES SUR LE CHEMIN SAINT-HYACINTHE

2020-03-52

CONSIDÉRANT le transport lourd journalier empruntant le chemin Saint-Hyacinthe et le chemin de l'Hôtel-de-Ville pour atteindre la gravière située à l'arrière du bureau municipal;

CONSIDÉRANT que la demande d'asphaltage pour le chemin Saint-Hyacinthe ne répond pas aux critères établis à l'annexe C du guide de modalité d'application dans le cadre du programme RIRL;

CONSIDÉRANT que la durée de vie du traitement à double surface pour cette portion du chemin Saint-Hyacinthe n'est pas adéquate :

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

ET RÉSOLU

Qu'advenant que la demande de subvention au RIRL de la Municipalité soit acceptée, la secrétaire-trésorière et directrice générale soit autorisée à entreprendre les démarches pour connaître les coûts relatifs à l'asphaltage d'environ 340 mètres du chemin Saint-Hyacinthe ;

Et que la secrétaire-trésorière et directrice générale ainsi que le maire sont autorisés à signer tous documents nécessaires à sa réalisation.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.6.3 FAUCHAGE EN BORDURE DES CHEMINS

2020-03-53

CONSIDÉRANT que l'entente intervenue par la résolution numéro 2015-07-197 d'une durée de trois pour le fauchage en bordure des chemins est échu;

CONSIDÉRANT la satisfaction de la Municipalité du travail fait par les services de débroussaillage Ménard;

CONSIDÉRANT que la compagnie s'engage à fournir la même qualité de service au montant de 2 500, \$ pour l'année 2020 ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LUCIE LAVOIE

ET RÉSOLU

Que le conseil autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale et le maire à signer un contrat d'un an avec les Services de débroussaillage Ménard au coût de 2 500\$.



NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

10.6.4 ÉTAT DE COMPTE CHEMIN DE FER QUÉBEC-GATINEAU

2020-03-54

CONSIDÉRANT la facture reçue relative à la réclamation de déneigement et le déglçage des bordages de neige du passage à niveau ;

CONSIDÉRANT que le déneigement et le déglçage du passage à niveau ne sont pas de la responsabilité de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne dédommage aucun contribuable relativement aux bordages de neige dans les entrées ;

CONSIDÉRANT la lettre de la MRC de Papineau en date du 25 mars 2008 ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que ce conseil maintienne sa décision et n'autorise pas le paiement de la facture qui est non recevable.

Que la Municipalité dans ses considérants justifie sa décision de manière à transmettre un message clair à la Cie sur la non-recevabilité des frais exigés.

Que ce conseil demande à Chemin de fer Québec-Gatineau de radier ladite facture qui est non recevable.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.7 IMMOBILISATION MUNICIPALE

10.8 HYGIÈNE DU MILIEU

10 COMITÉS

11.1 BIBLIOTHÈQUE

11.1.1 RESPONSABLE BIBLIO – INFORMATIONS GÉNÉRALES

Madame la conseillère Lucie Lavoie nous informe que le Réseau BIBLIO de l'Outaouais a acquis de l'équipement de haute technologie en réalité virtuelle pour des fins de multi utilisation pour les différentes bibliothèques et partenaires locaux impliqués dans la culture en Outaouais.

Avec ce matériel, les organismes publics et communautaires pourront proposer aux citoyens des ateliers et des projets de réalité virtuelle interactifs, participatifs et innovants.

Lors du Salon du livre, une formation a été offerte pour intéresser les jeunes à la lecture.

Également, il serait intéressant dans le prochain Bonsecours d'insérer un léger sondage afin de connaître quelle bibliothèque nos citoyens et citoyennes fréquentent ainsi que les heures de fréquentation.



11.2 LOISIRS

11.2.1 RESPONSABLE LOISIRS INFORMATIONS GÉNÉRALES

Aucune information pour le moment.

11.3. CORPORATION DES LOISIRS PAPINEAU (CLP)

11.3.1 RESPONSABLE CLP INFORMATIONS GÉNÉRALES

Monsieur le conseiller Denis Beauchamp informe le Conseil que la prochaine réunion du CLP aura lieu le 19 mars prochain ici même et invite les conseillers intéressés à se joindre à cette rencontre.

11.4. COMITÉ FAMILLE

11.4.1 RESPONSABLE COMITÉ FAMILLE – INFORMATIONS GÉNÉRALES

11.4.2 FORMATION D'UN COMITÉ POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION EN FAVEUR DES AÎNÉS

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action en faveur des Aînés, et en lien avec la demande de subvention pour l'insonorisation de la salle Hydro-Québec, une des conditions rattachées à l'obtention de la subvention est la présentation d'un calendrier d'activités. Une liste de candidats sera soumise à la prochaine rencontre du Conseil.

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1.1 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAEERL)

2020-03-55

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 63 412,00\$ pour l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12.1.2 CORRESPONDANCE / LE MONARQUE

Une lettre de la résidence Le Monarque a été reçue au nom de son conseil d'administration pour remercier la municipalité pour sa généreuse contribution afin de soutenir ce grand projet de soins palliatifs et d'accompagnement médical psychologique et spirituel pour les personnes en fin de vie et leurs proches.



12.1.3 RAPPORT STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

2020-03-56

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) demande exige des municipalités un bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable ;

CONSIDÉRANT que le rapport exigé pour le 1^{er} septembre dernier n'a toujours pas été complété ;

CONSIDÉRANT la complexité et le manque de temps pour produire le rapport ;

CONSIDÉRANT que la firme Aquatech détient l'expertise et les informations pour compléter le bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

ET RÉSOLU :

Que ce conseil autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale à mandater la firme Aquatech pour la préparation du bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable 2018.

NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13. 2e PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 20 minutes)

Aucune question

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-03-57

IL EST PROPOSÉ MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

ET RÉSOLU :

Que l'assemblée soit et est levée à 19h50.

Adoptée.

Carol Fortier
Maire

Lorraine Briand
Directrice générale
et secrétaire-trésorière